



Demande de dommages et intérêts pour litige bancaire

Par **VanessaM78**, le **15/02/2008** à **16:27**

Bonjour Madame, Monsieur,Je me rapproche de vous pour obtenir des conseils sur la démarche à suivre, pour régler un litige qui "m'oppose" actuellement à ma banque, dans le cadre de l'ouverture et de la gestion de mon compte professionnel, en tant qu'indépendant dans le conseil en relations humaines.

J'ai ouvert un compte professionnel en date du 17/11/2007 et effectué une demande de TPE (machine à carte bancaire pour le paiement à distance), mon activité étant essentiellement réalisée par téléphone. Il y a eu une succession de problèmes, dans la rédaction du formulaire de commande pour le TPE, notamment, qui ont engendré de l'attente (délai annoncé : 10 jours - délai réel : 24 jours) et des pertes de clientèle (publicité diffusée le 30/11/07 qui a généré des appels mais qui n'ont pas pu être traités, en raison de l'absence de TPE). La banque s'était engagée sur un délai de 10 jours, et j'ai confirmé la demande de publication de mon annonce publicitaire en fonction de leur engagement... Je tiens donc pour responsable ma banque des frais publicitaires perdus et, également, des démarches que j'ai du faire pour tenter de résoudre le problème (appels et déplacements réguliers qui m'ont poussé à quitter mon lieu de travail, donc à perdre d'autres appels de clients !).

J'ai soumis une demande de remboursement de ces frais à ma banque à la Direction, remise en main propre, en date du 7 décembre, mais mon courrier n'a toujours pas été traité ce jour, en raison de soit disant l'absence du responsable de l'agence. Je viens de rencontrer, ce jour, ce responsable qui me demande de chiffrer le montant de ma demande d'indemnisation, avant de soumettre mon dossier à sa hiérarchie ! Je ne sais pas comment chiffrer, sur quoi me baser puisque l'activité est récente et que pour l'instant, les appels restent limités, mais je souhaite que toutes les complications que cela a engendré et toutes les démarches que j'ai du faire, moi-même, pour résoudre ce problème, soient comptabilisées.

Pouvez-vous me conseiller sur un montant, si vous pensez qu'il est possible d'obtenir de dommages et intérêts ? Quelles démarches dois-je faire, que dois-je écrire

précisément dans mon courrier, pour obtenir ce dédommagement ?
Je vous remercie par avance, Madame, Monsieur, et vous prie de croire à l'expression de mes sincères salutations.
Mr FENDT